

Questions orales

LES FINANCES

LA PUBLICATION AVANT LE BUDGET DES ÉTUDES SUR LES CONCESSIONS FISCALES, LES TAUX DE SALAIRES ET LA COMPÉTITIVITÉ

M. Max Saltzman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Finances? Elle a trait au budget et à la disponibilité de certains documents avant sa présentation, documents qui permettraient aux députés d'évaluer le budget. Le 14 mai dernier, mon collègue le député de Yorkton-Melville demandait au ministre des Finances d'expliquer pourquoi le dépôt du rapport définitif sur les concessions fiscales accordées aux industries de transformation et de fabrication était en retard de quatre mois et demi et de dire à la Chambre quand le rapport serait finalement déposé. Voici ce que le ministre répondait en partie, comme en fait foi le harsard à la page 5779: Le rapport en est à sa dernière étape et on me dit que le comité compte qu'il sera prêt à être déposé d'ici un mois.

Comme le ministre a remis à plus tard une autre déclaration importante à la Chambre, peut-il nous dire quand le rapport sera déposé et peut-il assurer aux députés qu'il sera disponible avant la présentation du budget.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avant de promettre quoi que ce soit, je dois me renseigner pour savoir au juste où en est le rapport.

M. Saltzman: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il déposer le document ou rapport auquel il a fait allusion hier en répondant à une de mes questions, c'est-à-dire le rapport ou les études montrant que les augmentations de salaires excessives dans certaines industries menacent notre compétitivité? Sinon, par quels autres moyens songe-t-il à fournir ces renseignements à la Chambre. De plus, est-il disposé à assurer à la Chambre que ces renseignements seront disponibles avant la présentation du budget?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à l'honorable représentant hier, je devrai relire la réponse que j'ai donnée et revoir la promesse que j'ai pu faire ou ne pas faire avant de répondre au député et à la Chambre.

M. Saltzman: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Faut-il conclure de la réponse du ministre que nous ne pourrions obtenir aucun des documents ou études servant de base aux propositions budgétaires? Car enfin, comment pourrions-nous juger intelligemment de la teneur du budget si nous ne savons pas ce que les rapports contiennent. Le ministre veut-il dire que nous n'y aurons pas accès avant la présentation du budget?

M. Baldwin: Le ministre ne sait pas encore ce qu'il y a dans le budget.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce n'est pas ce que je dis, monsieur l'Orateur.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

LES MESURES VISANT À EMPÊCHER LA VENTE DE VIANDE AVARIÉE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Stanfield.]

Le ministre a dit qu'il avait été mis au courant de la situation de la viande avariée au Québec, au mois d'octobre 1973. Puis-je demander au ministre pourquoi il ne s'est pas prévalu de la Loi des aliments et drogues à titre de ministre responsable de la santé de tous les Canadiens et ainsi empêcher la vente de la viande avariée au Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il me faudra tout simplement répéter les réponses que j'ai données la semaine dernière à ce sujet. Au mois d'octobre 1973, un inspecteur de mon ministère a ouvert une enquête à l'appui de simples rumeurs car il n'y avait aucun fait d'établi lui permettant d'aller plus loin. Cependant, dès qu'il y a eu des indices suffisants pour alerter les forces policières appropriées, c'est ce qui a été fait.

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS OTTAWA-QUÉBEC AU SUJET DU COMMERCE DE CHAROGNE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit la semaine dernière à la Chambre qu'il n'y avait eu de correspondance à ce sujet avec aucun des ministres du Québec. Depuis que le ministre est au courant du trafic de la charogne au Québec, a-t-il communiqué avec le ministre ou les fonctionnaires de l'Agriculture du Québec au sujet de cette affaire scandaleuse, qu'a-t-il dit et pourquoi n'a-t-il pas officiellement prévenu les Québécois qu'ils risquaient d'acheter et de consommer de la charogne?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, encore une fois, il s'agit d'une enquête qui a été commencée par les fonctionnaires de mon ministère. Il y avait une enquête policière extrêmement complexe et difficile en cours; il était important que cette enquête se fasse. Les autorités policières étaient responsables. Il n'y avait donc aucune preuve nous permettant de faire des affirmations précises à quelque moment que ce soit, avant que l'enquête policière ait été conclue. Et il n'y a pas eu effectivement de communications écrites ou orales entre moi-même ou des ministres du Québec, à ce sujet. Cependant, la force policière du Québec et la Gendarmerie royale du Canada ont été mêlées à cette enquête et, en fait, l'ont poursuivie, tout au long, à la suite de la demande présentée par un des fonctionnaires de mon ministère.

[Traduction]

M. Stanfield: Le ministre a-t-il demandé à la province du Québec de lui assurer qu'elle instaurerait immédiatement de bonnes méthodes d'inspection pour les secteurs qui ne sont pas soumis à l'inspection fédérale? A la suite de l'enquête sur le crime organisé au Québec, le public sait que d'importantes quantités de charogne ont été vendues; aussi, comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il s'imaginer qu'il s'est acquitté de ses fonctions?